

Référence : C.N.418.2017.TREATIES-XXVII.4.c (Notification dépositaire)

AMENDEMENT À LA CONVENTION SUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT
SUR L'ENVIRONNEMENT DANS UN CONTEXTE TRANSFRONTIÈRE

CAVTAT, 4 JUIN 2004

DANEMARK : APPROBATION ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 25 juillet 2017.

Le 25 juillet 2017



¹ Voir notification dépositaire C.N.419.2017.TREATIES-XXVII.4.c du 25 juillet 2017 (Exclusion territoriale à l'égard des îles Féroé et du Groenland : Danemark).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse « <http://treaties.un.org> », sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse « https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr ».